

Zeitschrift: Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle
Band: 24 (1956)
Heft: 2

Artikel: Corydon chez Themis
Autor: Maurice, J.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-567943>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quelque chose comme ce bourrelet de cristal qu'on voit à la tige des verres, par quoi on les tient bien en mains.

Je voudrais n'être pas osé et, dans le même temps ne pas courir le risque de paraître pédant en faisant un emprunt au jargon des héraldistes. Je me risque: le senestre de votre écu m'a paru meublé de pièces au moins honorables . . .

Vous avez les plus jolies cuisses qui se puissent voir; (vous pouvez m'en croire; je m'y connais). Vous voyant, je pensais aux colonnes doriques auxquelles il est vain de vouloir adjoindre ou retrancher un centimètre. Non pas maigre à la façon des sauterelles, plates et larges comme de danseurs usagés, mais quenouilles longues, fermes au doigt, qu'on sent prêtes pour la prise, pour l'accueil et pour le sursaut.

Bonnes charnières des genoux, non apparentes, prises dans le bois, comme les font les bons ébénistes. Vos mollets ne sont pas mollets de suisse d'église ou de maître de cérémonies, pas davantage maigres roseaux de flamant rose. Votre pied est d'un bon aplomb; votre cheville est fort déliée puisque j'ai vu que, sans effort, vous pouviez vous risquer aux «pointes» quand l'envie vous prend — c'est charmant! — de bander votre corps entier, tel un archer, en manière de divertissement.

Vous voici tel que je vous vois. Je n'en puis savoir davantage. Cela viendra le jour où vous m'entrouvrez le trésor de votre exacte académie. Sous le vêtement, d'ailleurs parfait puisqu'il se faisait oublier sans blesser l'oeil, je n'ai fait que vous deviner, hormis la tête, hormis les mains. Vous complétez, j'en suis sûr, votre fiche signalétique.

N'allez pas juger indiscreète cette lettre trop attentive. Vous êtes assez beau, cher François, pour ne pas jouer les renchéris. Aussi bien n'êtes-vous pas l'auteur de tout le charme qui vous pare. Acceptez-vous! C'est très facile, plus que supporter sans murmure un nez camus et un pied bot. Si je me suis attardé à vous peindre, c'est pour le plaisir que j'y ai pris. Faites-moi cette première aumône sans rechigner, très simplement, en promesses d'autres largesses, le jour où le temps en sera.

Ne me soyez pas sévère, mais bienveillant. Ganymède n'était pas sévère quand le père Zeus l'inventoriait.

Je ne vous embrasse pas encore. Pensez-bien, cher François, que dans ces lignes, il y a déjà beaucoup plus que de l'amitié. Jean.

Corydon chez Themis

A intervalles presque réguliers un procès dit sensationnel vient défrayer les chroniques de France et alimenter la verve des gazetiers friands de détails sordides . . . un procès, quand ce n'est pas le meurtre d'un vieux monsieur solitaire au fond de sa villa vide. Et chaque fois il se trouve un chœur de vertueuses indignations pour clamer bien fort «qu'il faut que ça cesse» et que «la justice ne se montre pas assez sévère». Contre qui? Cela va tellement de soi que l'on oublie généralement de le préciser.

Constatons d'abord que si les homophiles sont si souvent les *victimes* (j'insiste beaucoup sur le terme) d'individus aussi lâches que sans scrupules, c'est qu'ils sont en quelque sorte obligés par une Société qui les a mis hors la loi de faire appel à la pègre pour la satisfaction de leurs instincts. Voilà un premier point d'acquis.

Mais, légalement, sont-ils vraiment hors la loi? Pas du tout. Ils payent leurs impôts, votent, font leur service et se font tuer au besoin pour la défense d'un pays qui parfois les renie, comme le fait n'importe quel citoyen. En France, tout au moins, le code Napoléon reste muet sur leur cas. Ce qui tendrait à prouver que la liberté des mœurs, pourvu qu'elle ne porte point atteinte à la liberté d'autrui et ne crée aucun scandale, rejoint la liberté de conscience. Cela signifie, en clair, que deux adultes ont parfaitement le droit de se livrer, *dans le privé*, aux ébats de leur choix. Ce n'est que lorsqu'ils outragent la pudeur sur la voie publique ou lorsqu'ils détournent un mineur qu'ils deviennent passibles de la correctionnelle. On ne saurait raisonnablement rien demander de plus.

Ici, j'ouvre une parenthèse très importante. On reproche souvent à l'homophile (qui est alors un pédéraste, au sens étymologique du terme) de débaucher la jeunesse et il faut reconnaître en toute franchise que ce reproche se justifie parfois. Parfois, mais pas toujours. D'autre part, n'en déplaît à messieurs les pisse-froid, le pédéraste a droit aux circonstances atténuantes lorsque son instinct le pousse de façon irréprouvable vers l'adolescence. Dans ce cas, il relève davantage de la maison de santé que de la maison d'arrêt, beaucoup de médecins, et des plus éminents, sont d'accord sur ce point. Notons aussi qu'il est des adolescents aguicheurs qui partagent au moins la faute, lorsque faute il y a. Enfin et surtout, je connais et nous connaissons tous des adultes homophiles d'une haute tenue spirituelle, parfaitement conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités vis à vis des «fils des autres» (un inverti a-t-il parfois essayé d'imaginer ses réactions s'il s'agissait de son propre fils?), qui combattent âprement leur penchant naturel. Cela ne va pas sans luttes douloureuses. Qu'il leur soit au moins rendu témoignage!

Ces responsabilités de l'adulte envers le mineur, il ne faut pas les minimiser ni les dramatiser. A mon avis, il est peu d'exemples où un adolescent — attention, je ne dis pas un enfant! — se montre par la suite corrompu à cause d'une expérience *passagère* (une liaison est forcément plus grave). A moins que ce soit pour lui l'occasion d'une révélation de sa véritable nature. Cela prouve alors que le ver était dans le fruit et le terrain tout préparé. Pourtant, m'efforçant à une objectivité totale, c'est à dessein que je ne cite pas l'exemple classique des «amitiés particulières» entre collégiens qui, plus tard, ne laissent aucune trace dans la vie sexuelle de ceux qui s'y sont livrés, car le problème des relations entre adolescents est bien différent de celui des relations entre adultes et adolescents.

La loi française est donc équitable et on ne saurait trop recommander d'essayer de la respecter.

Cependant, la loi et la justice font un, la police fait deux (et même 22!) Si les avocats sont, la plupart du temps, compréhensifs ou blasés, je n'en dirai pas autant des gendarmes ou des policiers qui, fils du peuple,

ont trop naturellement tendance à nous méprise, à nous considérer comme des « vicieux », des snobs, des individus répugnants et nuisibles, à qualifier nos liaisons de caprices de riches. Ne pourrait-on éclairer un peu leur lanterne? L'homophile n'a-t-il pas droit, autant et au même titre que tout honnête citoyen, à la protection de la police? Encore une fois, soyons justes: quelques commissaires ferment les yeux sur certaines frasques afin de mieux châtier durement les « vrais » coupable et autres *Jésus-la-Caille*. Si leur exemple était plus généralement suivi, peut-être assisterait-on enfin à la régression, voire la disparition, du vol et du chantage, ces deux plaies de l'inversion.

Mais, de grâce, ne choquons pas les magistrats, n'indisposons pas les jurés — qui font partie de cette Société qui nous repousse — par nos attitudes ou par nos propos inconsidérés. Soyons discrets! Sachons, au contraire, en tous lieux et à toute occasion, leur prouver notre dignité humaine ou notre pureté de coeur. Puisque nous sommes entre nous, avouons-le carrément: ce sont les habitudes d'un petit groupe de nos « cor-religionnaires » qui nous desservent le plus, justement parce qu'elles sont les plus voyantes et les plus criardes. Ce sont ceux qui hantent les lieux publics et les établissements spécialisés de la capitale, maquillés, attifés en gourgandines, poussant des gloussement et des cris d'hirondelle ou poursuivant d'honnêtes passants de réflexions déplacées, réflexions qu'ils jugent, eux, spirituelles; ce sont ceux qui, sur scène ou à la radio, singent la femme qu'ils déclarent abhorrer et tirent profit de leur triste situation (se souviennent-ils, ceux-là, qu'ils ont eu au moins une femme dans leur vie: leur mère); ce sont ceux qui, partout, créent le scandale et en éprouvent une malade jouissance, ce sont tous ceux-là qui sont responsables de notre réputation détestable, apportent des arguments à nos ennemis et, en définitive, sont les plus grands ennemis d'eux-mêmes. Car on peut être homophile sans pour cela être une « tante »!

Je suis sévère? Comme la Justice, alors! Qui aime bien . . .

J.-P. Maurice.

PARABOLE

*Des fruits mûrs et trop lourds sont tombés de tes lèvres
Et ma bouche perverse te les a tous volés.*

Leur saveur était douce même un peu trop musquée

Mais ma bouche gourmande un peu trop affinée

Préfère l'amertume et les dents agacées

Des fruits verts et acides des tout premiers baisers.

Edmond Bernard.